

Juillet 2009

Déclaration du groupe de la CFE-CGC sur l'avis consacré à : « réalité et avenir du dialogue social territorial »

Le dialogue social territorial s'entend comme une forme de régulation territoriale qui résulte, d'une part, de la décentralisation des politiques publiques qui génèrent un élargissement des compétences des collectivités territoriales et d'autre part, du développement croissant de la négociation collective au niveau des entreprises.

Les interactions nouvelles entre les acteurs mobilisés au niveau du territoire nécessitent une clarification de leurs champs de compétences respectifs, afin de mieux articuler la place de l'action publique et celle des relations professionnelles au sein du territoire.

Nous considérons que le dialogue social territorial doit être vu en complémentarité des autres lieux de dialogue social et non en substitution.

Sous le fait des mutations économiques au sein des entreprises et des territoires, l'action publique se transforme et entraîne de nouvelles fonctions pour les acteurs territoriaux. Il est alors nécessaire de simplifier et de clarifier le cadre institutionnel pour le rendre plus efficace.

Le Groupe de la CFE-CGC estime que le dialogue social territorial, comme le dialogue social au niveau national, nécessitent pour être efficaces, une clarification des rôles de chacune des parties prenantes et une meilleure transparence des règles de fonctionnement entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à tous les niveaux.

L'avis soutient qu'il ne convient pas de créer systématiquement une nouvelle instance lors de la mise en place d'une nouvelle politique ou d'un nouveau dispositif, position que le Groupe de la CFE-CGC partage.

L'avis propose de renforcer le CESR comme instance jouant un rôle d'« ensembleur » du dialogue social territorial au plan régional et de confier aux CESR trois rôles en matière de dialogue social territorial. C'est une démarche intéressante.

La déconcentration et la décentralisation rapprochent les lieux de décision des territoires. En outre, le contexte actuel de crise économique met en évidence la nécessité d'un dialogue social territorial associant l'ensemble des acteurs dans la recherche de solutions en termes d'emploi et de formation. Il apparaît ainsi important de favoriser le développement du dialogue social territorial pour les régions compte tenu des enjeux en matière économique et des compétences en matière de formation, ainsi que pour les bassins d'emploi, notamment ceux confrontés à des difficultés, en termes d'attractivité et de développement économique et social. Aussi, il paraît indispensable d'associer les partenaires sociaux dans les différents lieux chargés du développement économique.

Afin de simplifier et clarifier le cadre institutionnel, l'avis préconise une seule instance chargée de débattre des questions de travail, d'emploi et de formation au plan régional. Le Groupe de la CFE-CGC partage cette analyse mais exprime des réserves sur le choix retenu du Comité de coordination régional pour l'emploi et la formation professionnelle.

Par ailleurs, le département est l'échelon compétent en matière d'action sociale et d'insertion. Il y a donc une impérative nécessité à mettre en place un lieu de dialogue social territorial pour toutes les politiques d'insertion sociale et professionnelles conduites au niveau départemental. Mais avant de proposer toute nouvelle structure de dialogue social au plan départemental, il conviendrait de clarifier les compétences de la Région et du Département. Au plan infra départemental, nous appuyons le développement des Comités de bassin d'emploi et des Conseils locaux de développement avec, bien entendu, des moyens adaptés.

Pour que le dialogue social soit en capacité de créer des règles, il est indispensable que les acteurs de ce dialogue soient reconnus et incontestés. Dans cette perspective, il convient effectivement de rechercher les modalités adaptées d'apprécier la représentativité des organisations patronales.

L'avis réclame un renforcement de la protection juridique des représentants salariés appelés à participer au dialogue social territorial.

Pour le groupe de la CFE-CGC, le contrat d'engagement social, tel qu'elle le propose, permettrait de pallier cette difficulté.

Enfin les partenaires sociaux restent attachés à ce que les discussions qui concernent les entreprises se situent dans la réalité professionnelle. Cela suppose que les interlocuteurs aient une connaissance du secteur d'activité concerné. L'avis propose qu'une réflexion soit engagée afin d'inventer des fonctions de représentant territorial des salariés par grand secteur et le Groupe de la CFE-CGC partage cette proposition.

Nous sommes attachés à la valorisation constante du dialogue social dans chacun de ses trois cercles décrits dans l'avis: le dialogue entre partenaires sociaux reste la voie la plus à même de favoriser le respect des droits des salariés et le développement des entreprises ; ensuite, le dialogue entre partenaires sociaux et pouvoirs publics est plus qu'indispensable pour satisfaire l'intérêt général ; enfin, le dialogue de l'ensemble de la société civile organisée est un vecteur essentiel de cohésion nationale et de progrès social

L'avis se prononce pour des propositions concrètes qui peuvent apporter une dynamique nouvelle dans le cadre de notre modèle social et de la vision globale du dialogue social.

Le Groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.